



LA PMI À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les équipes de la protection maternelle et infantile interviennent en milieu scolaire à travers un bilan de santé proposé à tous les enfants de 3 à 4 ans. Celui-ci permet de s'assurer que l'enfant aborde sa scolarité dans les meilleures conditions, à savoir :

- Vérifier qu'il voit correctement et qu'il entend bien ;
- Dépister des éventuels troubles du langage ;
- Évaluer son comportement et son développement général ;
- Faire le point sur les vaccinations ;

Les parents sont invités à accompagner leurs enfants lors de ces bilans.



Contacter la PMI :

CMS D'ANNOT
Place du Germe
Tél. 04 92 30 07 90

CMS DE BARCELONNETTE
La Sousta
Avenue Porfirio Diaz
Tél. 04 92 81 12 37

CMS DE CASTELLANE
126 bd Frédéric Mistral
Tél. 04 92 83 77 19

**CMS DE CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN**
3 route Nationale
Tél. 04 92 64 34 15

CMS DE DIGNE-LES-BAINS
Immeuble F. Cuzin
4 rue de la Grave
Tél. 04 92 30 09 00

CMS D'ENTREVAUX
Place Charles Panier
Tél. 04 92 30 07 90

CMS DE FORCALQUIER
2 avenue de l'Observatoire
Tél. 04 92 30 39 70

CMS DE MANOSQUE
49 bd E. Bourges
Tél. 04 92 70 17 50

CMS D'ORAISON
Rue Paul Blanc
Tél. 04 92 79 92 97

CMS DE RIEZ
Rue Jules Henry
Tél. 04 92 77 87 71

**CMS DE SAINT-ANDRÉ-
LES-ALPES**
Place de Verdun
Tél. 04 92 89 10 23

CMS DE SEYNE-LES-ALPES
Maison de l'enfance
et des services publics
Rue du Barri
Tél. 04 92 35 01 02

CMS DE SISTERON
3 rue Alsace-Lorraine
Tél. 04 92 61 06 92

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**
13 rue du Docteur Romieu - CS 70216
04995 Digne-les-Bains Cedex 9

www.mondepartement04.fr
www.facebook.com/departement04

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

mondépartement 04

La Protection Maternelle et Infantile (PMI)



*Accompagner
les enfants
et leurs familles*

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

LA PMI C'EST QUI, C'EST QUOI ?

Les équipes de la protection maternelle et infantile (PMI) agissent, aux côtés des familles, pour une prise en charge de qualité de la santé des enfants (de la naissance jusqu'à l'âge de 6 ans) et des futures mères durant la grossesse.

Ces professionnels de la petite enfance sont à votre service dans les centres médico-sociaux ou à domicile :

- Médecins ;
- Infirmières-puéricultrices ;
- Sages-femmes.

Tous les services de la PMI sont gratuits et ouverts à tous.



LA PMI AVANT LA NAISSANCE

L'accompagnement par une sage-femme de la protection maternelle et infantile s'inscrit dans le cadre de l'indispensable suivi régulier de la femme pendant sa grossesse :

- Suivi du déroulement de la grossesse en lien avec le médecin et la maternité ;
- Entretien prénatal précoce ;
- Conseils pour préparer l'arrivée du bébé ;
- Information sur l'allaitement ;
- Aide à l'arrêt du tabac.



LA PMI APRÈS LA NAISSANCE

- Le médecin de la protection maternelle et infantile peut assurer les consultations de suivi depuis la naissance jusqu'à 6 ans au cours desquelles seront abordés la santé de l'enfant, le suivi de sa croissance, son développement psychomoteur, les vaccinations...
- Les infirmières-puéricultrices de la PMI accompagnent l'arrivée du bébé : développement du nourrisson, allaitement, alimentation, sommeil, rythme de vie, pleurs, pesées à domicile ou au centre médicosocial, aménagement du domicile et possibilité d'intervention d'une travailleuse familiale.
- La PMI organise des rencontres postnatales animées par une sage-femme et une infirmière-puéricultrice, l'occasion de partager ses expériences parentales et de recueillir de précieux conseils.
 - Information sur les différents modes de garde : assistante maternelle, crèche.
 - Ateliers massage et portage bébé.
 - Ateliers de sensibilisation aux dangers des écrans.
 - Ateliers jeux parents/enfants.

